

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2009**

L'an deux mille neuf, le dix neuf juin à 20 h 30 , le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 11 juin 2009, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Marie-Pierre THIERIOT, Adjointe au Maire.

Etaient présents :Mme THIERIOT, Mme ZUKOWSKI, M. MERLIAUD, Mme LEBRAUD, Mme DUGUET, Melle MAUNOURY, M. BOUCHER, Mme JULIEN-RIVE.

Absents : M.MENUCELLI qui a donné pouvoir à Mme THIERIOT  
M. LANGLOIS qui a donné pouvoir à Mme DUGUET  
M. HUMBERT qui a donné pouvoir à Mme ZUKOWSKI

Mme LEBRAUD est nommée secrétaire de séance.

Mme THIERIOT donne lecture des comptes rendus précédents.

On passe à l'ordre du jour.

### ***1. Plan Départemental de Promenade et de Randonnée - Convention Cadre***

Mme THIERIOT présente la proposition de convention cadre du Conseil Général dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix approuve cette convention et charge Monsieur le Maire de la signer et de l'appliquer.

### ***2. Prêt à taux bonifié par le Conseil Général***

Mme THIERIOT propose de solliciter un prêt bonifié par le Conseil Général en partenariat avec la Caisse d'Épargne du Limousin de **4 600 €**, afin de financer les **travaux de rénovation de la cheminée de la chaudière des bâtiments municipaux**, aux conditions suivantes :

Bonification du Département : 2 points

Taux d'intérêt : 2,80 %

Durée : 10 ans

Périodicité : annuelle

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal sollicite ce prêt et donne pouvoir à M. le Maire de signer tous documents pour sa réalisation.

Il est précisé que des devis de matériaux ont été demandés. Pour une réalisation en inox il faut compter 4680 € HT, pour une réalisation en boisceux 2 130 € HT. Se pose le problème du temps à y passer et du matériel.

Des devis seront demandés aux entreprises spécialisées à la condition qu'elles puissent réaliser les travaux avant la période de chauffe.

### ***3. Regroupement Pédagogique Intercommunal - Conventions de mutualisation des frais***

Mme THIERIOT présente les propositions de conventions de la Commune de Bujaleuf concernant le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal, à compter de 2008/2009, suite à la fermeture des classes de Cheissoux et St Julien le Petit, et plus particulièrement la mutualisation de la rémunération de l'ATSEM, le remboursement des fournitures scolaires et la restauration des élèves.

La participation de Cheissoux sera calculée au prorata du nombre d'enfants inscrits au RPI et résidents sur la Commune chaque début d'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix approuve ces

conventions et charge Monsieur le Maire de les signer et de les appliquer.

#### ***4. Vente de cordes de bois - Augmentation des tarifs***

Mme THIERIOT rappelle que les tarifs de vente de cordes de bois aux habitants de Cheissoux n'ont pas augmenté depuis 2002.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, vote un tarif de :

- 150 € la corde de chêne livrée
- 110 € la corde de bois mélangé livrée
- 25 € par corde pour la coupe à 50 cm

#### ***5. Vente de copeaux de bois***

Suite à la réflexion de la commission réunie en avril dernier pour étudier l'avenir de la production et de la vente aux particuliers du bois déchiqueté, Mme THIERIOT distribue le document proposant deux solutions de prix de vente du m<sup>3</sup>, l'une à 15,50 € prenant en compte les coûts salarial et de livraison l'autre à 16,50 € incluant le coût du carburant.

Mme THIERIOT rappelle que le prix de vente des copeaux n'a pas été augmenté depuis le 12 juillet 2007, pourtant le coût de sa production a changé. Maintenant elle est assurée en totalité par les deux agents techniques salariés de la commune (avec l'aide éventuelle des propriétaires bénévoles des haies nettoyées) mais sans le concours d'agent en contrats aidés comme cela se faisant jusqu'en 2008.

Les discussions s'engagent. Mme THIERIOT rappelle la « philosophie » de la municipalité quant au chauffage au bois déchiqueté: c'est l'énergie renouvelable permettant l'entretien de l'espace communal. Cela valorise ce qui reste un « déchet vert » trop souvent, de plus cela participe aux échanges intercommunaux auxquels nous sommes attachés.

Lecture est faite du billet de Monsieur Alain OHIER, ancien maire, qui a mis en place le chauffage au bois déchiqueté sur la commune.

Le sujet de l'équité pour tous les administrés est également abordé et débattu. Jusqu'à présent le chauffage des bâtiments communaux utilisait plus de la moitié de la production annuelle, soit environ 230 m<sup>3</sup>, le reste étant vendu aux particuliers (cela a rapporté près de 4000 € en 2008). Pour la saison 2009-2010 deux propriétaires ont installé une chaufferie au bois déchiqueté et souhaitent acheter les copeaux produits par la Commune. Pour satisfaire la demande il faudra donc produire environ 600 m<sup>3</sup> par an.

Chacun a pu s'exprimer. Melle MAUNOURY pense qu'il n'est pas souhaitable que les employés communaux passent du temps à produire des copeaux pour les particuliers et que ceux-ci devraient envisager un autre approvisionnement. Mme THIERIOT informe qu'en effet les propriétaires de chaufferie se sont renseignés pour acquérir le bois déchiqueté chez d'autres fournisseurs, mais elle insiste sur la volonté que la commune a toujours eu d'entretenir l'espace rural et de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, avec 4 abstentions, dont 3 personnes concernées par cet achat, 1 voix pour un tarif à 15,50 € le m<sup>3</sup> et 6 voix pour, approuve le tarif de 16,50 € le m<sup>3</sup> pour livraison à compter du 1er juillet 2009, et dit que ce tarif sera réévalué tous les ans.

#### ***6. Eco Point***

Mme THIERIOT rappelle les problèmes récurrents de dépôts de déchets inadaptés à l'Eco Point. La solution serait peut être de le déplacer à côté de la mairie. Les services du SYDED seront contactés pour savoir s'il est techniquement possible de réaliser ce déplacement.

#### ***7. Taxi Car***

Mme THIERIOT propose que les membres du Conseil Municipal se rendent à Limoges avec le Taxi Car Monts et Barrages afin de tester ce service. Les dates retenues sont le 15 juillet ou le 19 août.

### **8. Fête de LOU SOUAIS et Messe**

A l'occasion de ses 20 ans le Camping Lou Souais organise une manifestation dans la soirée du 31 juillet à la salle de l'Auberge.

Le même jour aura lieu la messe de l'été à l'Eglise à 18 h.

### **9. Association de promotion du TGV Poitiers-Limoges-Brive**

Mme THIERIOT donne lecture du courrier de l'association de promotion du TGV Poitiers-Limoges-Brive faisant part de la bonne avancée du projet et sollicitant l'adhésion de la Commune.

Le Conseil Municipal conscient de l'intérêt de cette association et du projet qu'elle défend, demande à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière d'y adhérer.

### **10. Cotisation 2009 Refuge fourrière – Virement de crédits**

Mme THIERIOT fait part de la nécessité d'ajuster les crédits pour la cotisation annuelle au Refuge-Fourrière Départemental (SPA) qui s'élève à 0,20 € par habitant soit 43,40 € (217 habitants), comme suit :

<i>Articles budgétaires Fonctionnement 2009</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>	<i>Diminution des crédits de dépenses</i>
Entretien de voies et réseaux art.61523		<b>4,00 €</b>
Subvention Refuge Fourrière art.6574	<b>4.00 €</b>	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve ce virement de crédits et le montant de la cotisation à verser.

### **11. Bibliothèque**

La bibliothèque de Cheissoux va déménager prochainement dans une des anciennes salles de classe, permettant un meilleur accès et un choix d'emprunts plus important. De plus elle va récupérer une partie du mobilier de la bibliothèque de Bujaleuf.

L'ordre du jour étant clos, aucun public n'étant présent, la séance est levée à 23 h 10.

Le Maire,

La Secrétaire,

Les Conseillers Municipaux,